

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2009

Révision: 01.12.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Identification de la substance/préparation:** *Secura vitridur mat*
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit d'entretien
- **Identification de la société/entreprise:**
CC-Dr. Schutz GmbH
Holbeinstr. 17, D-53175 Bonn
Tel. +49 (0)228 95352-0, Fax +49 (0)228 95352-28
- **Service chargé des renseignements:**
Département de développement de produits
E-mail: labor@dr-schutz.com, www.dr-schutz.com
- **Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**
CC-Dr. Schutz GmbH, Steinbrinksweg 30, D-31840 Hessisch Oldendorf
Tel. +49 (0)5152 9779-0 (Mo.-Do. 8.00-17.00 Uhr, Fr. 8.00-14-00 Uhr)

2 Identification des dangers

- **Classification:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Danger particulier de glissement en cas de renversement sur le sol.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 111-90-0 EINECS: 203-919-7	2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol		1-5%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthylène-glycol	☒ Xn; R 22	1-5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après contact avec la peau:**
Rincer à l'eau chaude.
Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2009

Révision: 01.12.2008

Identification de la substance/préparation: *Secura vitridur mat*

(suite de la page 1)

- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Valeurs limites d'exposition:**

107-21-1 éthylène-glycol

VME	Valeur momentané: 104 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

- **Contrôle de l'exposition professionnelle:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2009

Révision: 01.12.2008

Identification de la substance/préparation: *Secura vitridur mat*

(suite de la page 2)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

En cas de risque de contact avec les yeux par des éclaboussures (p. ex. en transvasant de grandes quantités), lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale) recommandées.

· **Protection du corps:** N'est pas nécessaire.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Fruitée

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'inflammation:** > 61°C (Seta Flash Closed Cup)

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 1,035 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

· **valeur du pH à 20°C:** 8,5

· **Viscosité:**
Cinématique à 20°C: 25-30 s (ISO 2431, 3 mm)

10 Stabilité et réactivité

· Conditions à éviter:

Protéger contre le gel.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **Matières à éviter:** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2009

Révision: 01.12.2008

Identification de la substance/préparation: *Secura vitridur mat*

(suite de la page 3)

 · **Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
- **Toxicité par administration répétée** Non déterminé.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Non déterminé.

12 Informations écologiques

- **Persistance et dégradabilité:**
Élimination du taux de polymère possible par floculation ou précipitation.
Le solvant est biodégradable.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation:** Non déterminé.
- **Effets écotoxiques:**
- **Toxicité aquatique:** Non déterminé.
- **Comportement dans les stations d'épuration:**
En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2009

Révision: 01.12.2008

Identification de la substance/préparation: *Secura vitridur mat*

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport· **Transport par terre ADR/RID (transfrontalier):**· **Classe ADR/RID:** -· **Transport maritime IMDG:**· **Classe IMDG:** -· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**· **Classe ICAO/IATA:** -**15 Informations réglementaires**· **Marquage selon les directives CE:**· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Phrases S:**

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

22 Nocif en cas d'ingestion.

· **Remarques pour formation ---**· **Restriction de l'utilisation recommandée.** Réservé aux utilisateurs professionnels.· **Service établissant la fiche technique:** Département de développement de produits· **Contact:** Bettina Schaar· **Sources** Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu